



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0393

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation de représentants du Conseil

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorvtzoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 25 janvier 2021****Délibération n° 2021-0393**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont des établissements publics administratifs, dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Les SDIS sont chargés, par la loi, de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation, article L 1424-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a transformé le SDIS du Rhône en Service d'incendie et de secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon dit SDMIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le SDMIS compte environ 6 400 agents dont 1 250 sapeurs-pompiers professionnels, 340 personnels administratifs, techniques et spécialisés et 4 800 sapeurs-pompiers volontaires. L'organisation territoriale du SDMIS sur l'ensemble du Département est maillée en 23 centres d'incendie et de secours (CIS) répartis entre 7 groupements territoriaux. Le SDMIS compte 105 casernes (dont 31 sur la Métropole), dont 1 caserne de soutien logistique.

En 2019, le SDMIS a effectué 113 000 opérations dont 88 000 pour le secours d'urgence aux personnes, 7 300 accidents de circulation et 8 500 incendies.

**II - Modalités de représentation**

Le conseil d'administration du 18 octobre 2019 du SDMIS a fixé le nombre des représentants des collectivités à 22 répartis de la manière suivante :

- 14 titulaires (et 14 suppléants) pour la Métropole,
- 3 titulaires (et 3 suppléants) pour le Département du Rhône,
- 5 titulaires (et 5 suppléants) pour les communes et groupements de communes du Rhône.

Selon l'article L 1424-71 du CGCT, le nombre de sièges attribués au Département du Rhône et à la Métropole ne peut être inférieur aux 3/5<sup>ème</sup> de la totalité des sièges et le nombre de sièges attribués aux communes du département ne peut être inférieur au 1/5<sup>ème</sup> du nombre total des sièges.

Ainsi, le conseil d'administration du SDMIS est composé de 3 collèges : le collège du Département, le collège des communes du Département du Rhône et le collège de la Métropole. Ce dernier est composé de 14 sièges pour les membres titulaires et 14 sièges pour les membres suppléants.

Par délibération du Conseil n° 2020-0057 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné ses représentants, pour la durée du mandat, au sein du conseil d'administration du SDMIS :

Titulaires	Suppléants
1 - Zemorda KHELIFI	1 - Hugo DALBY
2 - Jean-Charles KOHLHAAS	2 - Emeline BAUME
3 - Sonia ZDOROVZOFF	3 - Richard MARION
4 - Benjamin BADOUARD	4 - Séverine HEMAIN
5 - Bertrand ARTIGNY	5 - Vinciane BRUNEL VIEIRA
6 - Christophe GEOURJON	6 - Matthieu VIEIRA
7 - Blandine COLLIN	7 - Pierre ATHANAZE
8 - Gilbert-Luc DEVINAZ	8 - Véronique Denise GIROMAGNY
9 - Christiane CHARNAY	9 - Pierre CHAMBON
10 - Pascal CHARMOT	10 - Jérémie BREAUD
11 - Gilles GASCON	11 - Christophe GIRARD
12 - Véronique SARSELLI	12 - Julien SMATI
13 - Guy CORAZZOL	13 - Yves BLEIN
14 - Corinne CARDONA	14 - Pascal DAVID

Monsieur Benjamin Badouard et madame Vinciane Brunel Vieira ayant fait part de leur souhait de ne plus siéger, il est proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour pourvoir aux postes ainsi vacants au sein du conseil d'administration du SDMIS ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### DELIBERE

**Désigne** M. Mohamed CHIHI en tant que titulaire et Mme Muriel LECERF en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du SDMIS.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.**